



Notice d'utilisation

Chaudière sol fioul basse température

MUTINE N 20

MUTINE N 26

MUTINE N 32

Cher client,

Merci d'avoir fait l'acquisition de cet appareil.

Nous vous invitons à lire attentivement la présente notice avant d'utiliser votre appareil. Conserver ce document dans un endroit sûr afin de pouvoir vous y référer ultérieurement.

Pour garantir un fonctionnement sûr et efficace, nous vous recommandons de procéder régulièrement aux opérations d'entretien nécessaires. Notre service Après-Vente peut vous apporter son aide dans ces opérations.

Nous espérons que vous serez satisfaits de nos services pendant de nombreuses années.

Table des matières

1	Consignes de sécurité	4
1.1	Consignes générales de sécurité	4
1.2	Recommandations	4
1.3	Consignes spécifiques de sécurité	4
1.4	Responsabilités	5
1.4.1	Responsabilité de l'utilisateur	5
1.4.2	Responsabilité de l'installateur	5
1.4.3	Responsabilité du fabricant	5
2	A propos de cette notice	6
2.1	Généralités	6
2.2	Symboles utilisés	6
2.2.1	Symboles utilisés dans la notice	6
2.3	Abréviations	6
3	Caractéristiques techniques	7
3.1	Homologations	7
3.1.1	Certifications	7
3.2	Données techniques	7
4	Description du produit	8
4.1	Données générales	8
4.2	Principaux composants	8
4.3	Description du tableau de commande	9
5	Utilisation	11
5.1	Démarrage de la chaudière	11
5.2	Arrêt de la chaudière	11
5.3	Protection antigel	11
6	Entretien	12
6.1	Généralités	12
7	En cas de dérangement	13
7.1	Incidents et remèdes	13
8	Environnement	14
8.1	Economies d'énergie	14
8.1	Thermostats d'ambiance et réglages	14
9	Mise au rebut	14
8.1	Mise au rebut / recyclage	14
10	Garantie	15
10.1	Généralités	15
10.2	Conditions de garantie	15

1 Consignes de sécurité

1.1 Consignes générales de sécurité



Danger

En cas d'émanations de fumée :

1. Eteindre l'appareil.
2. Ouvrir les fenêtres.
3. Faire intervenir un professionnel qualifié qui doit chercher la fuite probable et y remédier sans délai.



Avertissement

Ne pas toucher aux conduits de fumée. Suivant les réglages de l'appareil, la température des conduits de fumée peut dépasser 60 °C.



Avertissement

Ne pas entrer en contact prolongé avec les radiateurs. Suivant les réglages de l'appareil, la température des radiateurs peut atteindre 85 °C.



Avertissement

Prendre des précautions avec l'eau chaude sanitaire. Suivant les réglages de l'appareil, la température de l'eau chaude sanitaire peut atteindre 65 °C.



Attention

Ne pas laisser l'appareil sans entretien. Contacter un professionnel qualifié ou souscrire un contrat pour l'entretien annuel de l'appareil.



Avertissement

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

1.2 Recommandations



Attention

Seul un professionnel qualifié est autorisé à intervenir sur l'appareil et l'installation.



Remarque

Vérifier régulièrement que l'installation est en eau et sous pression (pression minimale 0.5 bar, pression recommandée entre 1.5 et 2.0 bar).



Remarque

Laisser l'appareil accessible à tout moment.



Remarque

Ne jamais enlever, ni recouvrir les étiquettes et plaquettes signalétiques apposées sur les appareils. Les étiquettes et les plaquettes signalétiques doivent être lisibles pendant toute la durée de vie de l'appareil.

1.3 Consignes spécifiques de sécurité

Cet appareil est conçu conformément aux normes et directives européennes et en particulier est équipé des éléments suivants:

- **Thermostat de sécurité**
Un thermostat de sécurité coupe la chaudière en cas de température d'eau trop élevée dans le circuit primaire.
Il est impératif de trouver la cause de la surchauffe avant de réarmer.



Remarque

L'opération de réinitialisation n'est possible que si la température est inférieure à 90°C.



Attention

Il est interdit de désactiver ce dispositif de sécurité.

1.4 Responsabilités

1.4.1 Responsabilité de l'utilisateur

Pour garantir le fonctionnement optimal de l'installation, vous devez respecter les consignes suivantes:

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- Faire appel à un professionnel qualifié pour réaliser l'installation et effectuer la première mise en service.
- Se faire expliquer l'installation par l'installateur.
- Faire effectuer les contrôles et entretiens nécessaires par un professionnel qualifié.
- Conserver les notices en bon état et à proximité de l'appareil.

1.4.1 Responsabilité de l'installateur

L'installateur a la responsabilité de l'installation et de la première mise en service de l'appareil. L'installateur est tenu de respecter les instructions suivantes :

- Lire et respecter les instructions données dans les notices fournies avec l'appareil.
- Installer l'appareil conformément à la législation et aux normes actuellement en vigueur.
- Effectuer la première mise en service et toutes les vérifications nécessaires.
- Expliquer l'installation à l'utilisateur.
- Avertir l'utilisateur de l'obligation de contrôle et d'entretien annuel de l'appareil.
- Remettre toutes les notices à l'utilisateur.

1.4.2 Responsabilité du fabricant

Nos produits sont fabriqués dans le respect des exigences des différentes directives applicables. Ils sont de ce fait livrés avec le marquage **CE** et tous les documents nécessaires. Ayant le souci de la qualité de nos produits, nous cherchons en permanence à les améliorer. Nous nous réservons donc le droit de modifier les caractéristiques indiquées dans ce document.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil.
- Défaut ou insuffisance d'entretien de l'appareil.
- Non-respect des instructions d'installation de l'appareil.

2 A propos de cette notice

2.1 Généralités

Cette notice est destinée à l'installateur d'une chaudière MUTINE N

2.2 Symboles utilisés

2.2.1 Symboles utilisés dans la notice

Dans cette notice, différents niveaux de danger sont utilisés pour attirer l'attention sur des indications particulières. Nous souhaitons ainsi assurer la sécurité de l'utilisateur, éviter tout problème et garantir le bon fonctionnement de l'appareil.

**Danger**

Risque de situations dangereuses pouvant entraîner des blessures corporelles graves.

**Danger**

Risque d'électrocution.

**Danger**

Risque de situations dangereuses pouvant entraîner des blessures corporelles légères.

**Attention**

Risque de dégâts matériels;

**Remarques**

Attention, informations importantes.

**Voir**

Référence à d'autres notices ou à d'autres pages de cette notice.

2.3 Abréviations

Vanne 4 voies :	V4V
Circuit de chauffage :	CC
Eau chaude sanitaire :	ECS
Eau froide sanitaire :	EFS

3 Caractéristiques techniques

3.1 Homologations

3.1.1 Directives

Le présent produit est fabriqué et mis en circulation conformément aux exigences et normes des directives européennes suivantes :

- Directive appareil à gaz 2009/142/CE
- Directive rendement 92/42/CE
- Directive Basse Tension 2006/95/CE
Norme générique : EN 60335-1
Norme visée : EN 60335-2-102
- Directive Compatibilité Electromagnétique 2004/108/CE
Normes génériques : EN 61000-6-3, EN 61000-6-1
Norme visée : EN 55014

Outre les prescriptions et les directives légales, les directives complémentaires décrites dans cette notice doivent également être observées.

Pour toutes les prescriptions et directives visées dans la présente notice, il est convenu que tous les compléments ou les prescriptions ultérieures sont applicables au moment de l'installation.

3.1.2 Certifications

Nous certifions par la présente que la série d'appareils spécifiée ci-après est conforme au modèle type décrit dans la déclaration de conformité C E.

N° C E (20-26)	1312AU121R
N° C E (32)	1312AS040R
Type de raccordement fumées	B23

3.2 Données techniques

Chaudière			20	26	32
Type de chaudière			Basse Température		
Type d'évacuation des fumées			B23		
Puissance utile (Pn)	80/60 °C	kW	20	26	32
Débit calorifique (Qn)	80/60 °C	kW	23	29,7	36,2
Puissance intermédiaire		kW	6,2	8	9,7
Rendement à 100% température moyenne 70°C		%	90	90,7	90,7
Rendement à 30% température moyenne 50°C		%	89,45	89,7	89,76
Pertes à l'arrêt ($\Delta t = 30K$)		W	185	185	185
Coefficient de consommation d'entretien ($\Delta t = 50K$)		%	1,4	1,4	1,16
Contenance eau de chauffage		l	68	89	89
Pression eau chauffage maxi	kPa - (bar)		300 - (3)	300 - (3)	300 - (3)
Débit nominal d'eau à Pn ($\Delta t = 20K$)		m³/h	0,84	1,1	1,4
ΔP chaudière à débit nominal		mbar	15	20	20
Volume de fumées de la chaudière		l	34	36	45
Volume de la chambre de combustion		l	28	32	35
Perte de charge circuit fumées		mbar	0,7	0,8	0,9
Débit des fumées		kg/h	37	47	58
Température des fumées pour Ta 20°C		°C	225	201	220
Tirage nécessaire		mbar	0,15	0,15	0,15
Température maxi de service		°C	90	90	90
Alimentation électrique			230V - 50 Hz		
Caractéristique fusible			6,3 AT		
Protection électrique			IP 20		
Puissance électrique à Pn		W	10		
Poids emballé		kg	175	200	205
Poids net		kg	150	175	180
Brûleur fioul recommandé			Tigra 2 - CF510R		

ECS		20	26	32
Capacité du préparateur d'eau chaude sanitaire	l	95	120	120
Pression eau sanitaire maxi	kPa - (bar)	700 - (7)		
Température maxi ECS	°C	80	80	80
Débit spécifique (selon EN 303-6)	l/min	17,5	20	20



Remarque:

Le choix du brûleur doit être fait en fonction de la puissance et du foyer de la chaudière.

Le brûleur recommandé est le Tigra 2 CF510R

4 Description du produit

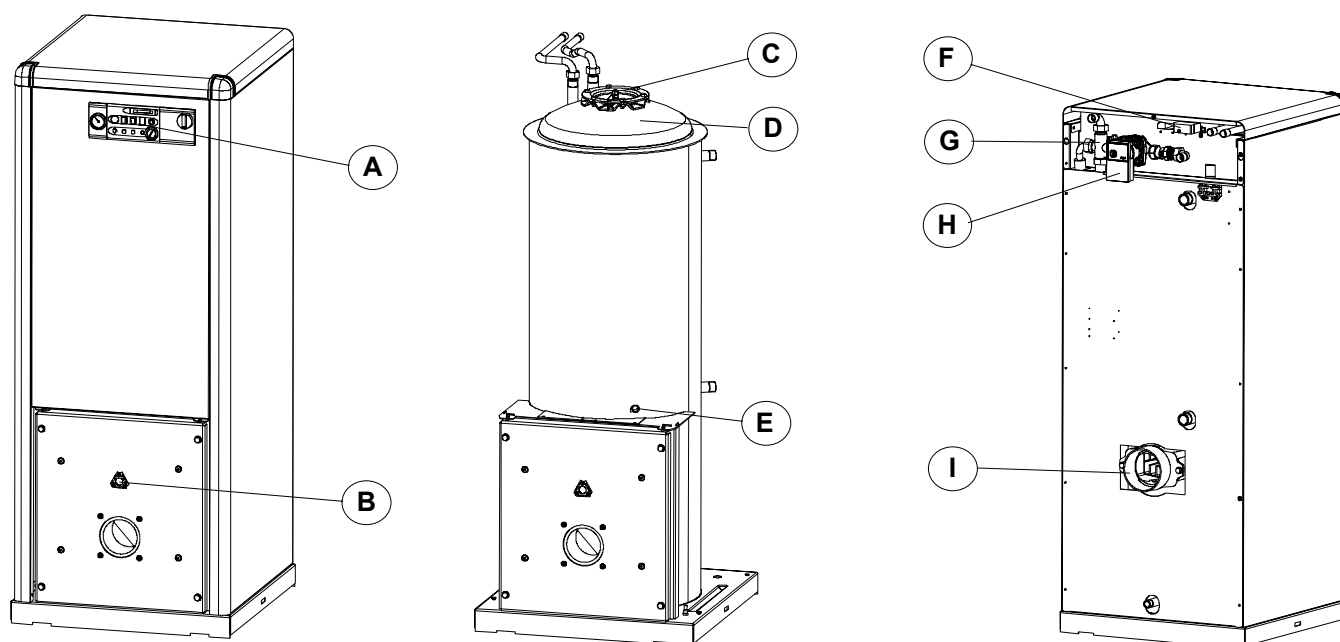
4.1 Description

La chaudière est conçue pour répondre aux besoins, de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

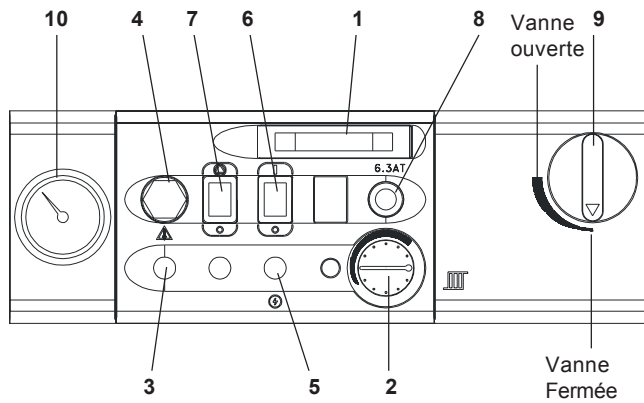
- Le foyer de type borgne est constitué : d'une virole en acier de forte épaisseur et d'un échangeur à ailettes, entièrement irrigués. Il est équipé d'optimiseur(s).
- La porte brûleur est ouvrante à droite ou à gauche facilitant le nettoyage du foyer.
- Le ballon d'eau chaude sanitaire immergé est émaillé, il est équipé, d'une trappe de visite et d'une anode contrôlable et démontable.
- L'habillage est monté sur le corps de chaudière.
- Le corps de chaudière est isolé par de la laine de verre.
- Le tableau de commande est complet, simple et convivial.
- Le module chauffage est constitué de :
 - une vanne mélangeuse manuelle
 - une tuyauterie et raccord
 - un clapet anti thermosiphon.

4.2 Principaux composants

- A Tableau de commande
- B Oeilleton visualisation de flamme
- C Trappe de visite ballon avec anode
- D Ballon Eau Chaude Sanitaire
- E Doigt de gant
- F Connecteur pour raccordement électrique des options
- G Vanne mélangeuse
- H Pompe chauffage (option)
- I Buse raccordement fumée



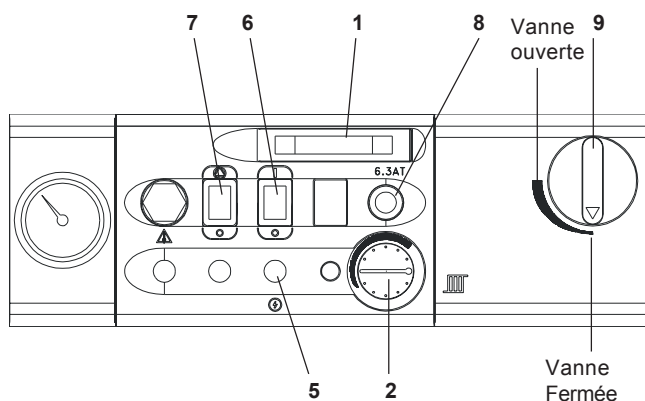
4.3 Description du tableau de commande



- 1 -Thermomètre
- 2 -Thermostat chaudière
- 3 -Voyant de sécurité de surchauffe
- 4 -Thermostat de sécurité de surchauffe
- 5 -Voyant de mise sous tension
- 6 -Interrupteur Marche - Arrêt
- 7 -Interrupteur Marche Pompe
- 8 -Fusible
- 9 -Commande manuelle de vanne 4 voies
- 10-Manomètre (option)

5 Utilisation

5.1 Démarrage de la chaudière



La chaudière doit être sous tension, le voyant orange est allumé.

- Placer l'interrupteur Marche - Arrêt (6) sur **I**,
- Régler la température du chauffage en tournant la manette de la vanne de mélangeuse (9) (à fermer en ETE),
- Régler la température de la chaudière et de l'eau chaude sanitaire à l'aide du thermostat de régulation chaudière (2),
- Placer l'interrupteur Marche Pompe (7):
 - Sur **O** en ETE
 - Sur **I** en HIVER

5.2 Arrêt de la chaudière

Pour arrêter la chaudière:

- Placer l'interrupteur Marche - Arrêt (6) sur **O**.
Le voyant de mise sous tension (orange) reste allumé.



Attention

En cas de gèle, la chaudière n'est pas protégée.

5.3 Protection antigel

Si la chaudière ne fonctionne pas l'hiver, il faut protéger la chaudière et l'installation, soit en vidangeant complètement ou en utilisant, au remplissage, un produit antigel de qualité spéciale pour chauffage central, soit, ce qui est mieux, en laissant l'installation fonctionner au ralenti (température ambiante : 5 à 8 °C); en effet, une température trop basse nuit à la bonne conservation de votre mobilier, de votre habitation et vous oblige à vidanger également toute votre installation sanitaire sans oublier les siphons de tous vos appareils.

6 Entretien

6.1 Généralités

- L'entretien et le nettoyage de la chaudière doivent être effectués obligatoirement au moins une fois par an par un professionnel qualifié.
- Effectuer un ramonage au moins une fois par an, ou davantage selon la réglementation en vigueur dans le pays.



Attention

L'entretien annuel doit être effectué conformément à l'arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kW. Une attestation doit être remise obligatoirement par le professionnel à l'utilisateur final.



Attention

Les opérations de maintenance doivent être effectuées par un professionnel qualifié.



Remarque

Il est recommandé de souscrire un contrat d'entretien.

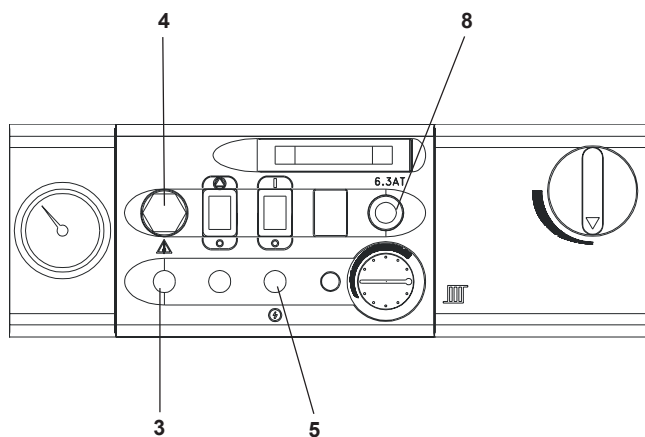


Attention

Seules des pièces de rechange d'origine doivent être utilisées.

7 En cas de dérangement

7.1 Incidents et remèdes



- Défaut d'alimentation électrique:
Le voyant orange (5) est éteint.
- Vérifier l'alimentation électrique.
- Sécurité surchauffe:
Le voyant rouge (3) est allumé.
Contacter votre installateur.

8 Environnement

8.1 Economies d'énergies

Conseils pour économiser de l'énergie :

- Bien ventiler la pièce où est installée la chaudière.
- Ne pas boucher les aérations.
- Ne pas couvrir les radiateurs. Ne pas mettre en place des rideaux devant les radiateurs.
- Mettre en place des panneaux réflecteurs à l'arrière des radiateurs pour éviter des pertes de chaleur.
- Isoler les tuyauteries dans les pièces qui ne sont pas chauffées (caves et greniers).
- Fermer les radiateurs dans les pièces non utilisées.
- Ne pas laisser couler inutilement de l'eau chaude (et froide).
- Installer un pommeau de douche économique pour économiser jusqu'à 40 % d'énergie.
- Préférer une douche à un bain. Un bain consomme 2 fois plus d'eau et d'énergie.

8.2 Thermostats d'ambiance et réglages

Il existe différents modèles de thermostats d'ambiance. Le type de thermostat utilisé et le paramètre sélectionné ont un impact sur la consommation totale d'énergie.

- Un régulateur modulant, éventuellement associé à des robinets thermostatiques, est écoénergétique et offre un excellent niveau de confort. Cette combinaison permet de régler séparément la température de chaque pièce. Toutefois, ne pas installer de robinets de radiateur thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.
- L'ouverture ou la fermeture complète des robinets de radiateur thermostatiques provoque des variations de température non souhaitées. Par conséquent, ces derniers doivent être ouverts/fermés progressivement.
- Régler le thermostat d'ambiance sur une température d'environ 20 °C pour réduire les frais de chauffage et la consommation d'énergie.
- Baisser le thermostat à environ 16 °C la nuit ou durant les heures d'absence. Ceci permet de réduire les frais de chauffage et la consommation d'énergie.
- Abaisser le thermostat bien avant d'aérer les pièces.
- Régler la température de l'eau sur un niveau plus bas en été qu'en hiver (par exemple, respectivement 60 °C et 80 °C) lorsqu'un thermostat marche/arrêt est utilisé.
- Lorsque des thermostats à horloge et des thermostats programmables doivent être réglés, ne pas oublier de prendre en compte les vacances et les jours où personne n'est présent au domicile.

9 Mise au rebut

9.1 Mise au rebut / recyclage

**Attention**

Le démontage et la mise au rebut de la chaudière doivent être effectués par un installateur qualifié conformément aux réglementations locales et nationales.

10 Garantie

10.1 Généralités

Vous venez d'acheter l'un de nos appareils et nous vous remercions de votre confiance.

Pour garantir un fonctionnement sûr et efficace, nous vous recommandons d'inspecter l'appareil régulièrement et de procéder aux opérations d'entretien nécessaires.

Votre installateur ou notre service après-vente sont à votre disposition.

10.2 Conditions de garanties

Les dispositions qui suivent ne sont pas exclusives du bénéfice le cas échéant au profit de l'acheteur de la garantie légale soumise aux articles 1641 à 1648 du code civil.

Votre appareil bénéficie d'une garantie contractuelle contre tout vice de fabrication à compter de sa date d'achat mentionnée sur la facture de l'installateur.

La durée de notre garantie est mentionnée dans notre catalogue tarif.

Notre responsabilité en qualité de fabricant ne saurait être engagée au titre d'une mauvaise utilisation de l'appareil, d'un défaut ou d'une insuffisance d'entretien de celui-ci, ou d'une mauvaise installation de l'appareil (il vous appartient à cet égard de veiller à ce que cette dernière soit réalisée par un professionnel qualifié).

Nous ne saurions en particulier être tenus pour responsables des dégâts matériels, pertes immatérielles ou accidents corporels consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires ou imposées par les autorités locales,
- aux dispositions nationales, voire locales et particulières régissant l'installation,
- à nos notices et prescriptions d'installation, en particulier pour ce qui concerne l'entretien régulier des appareils,
- Aux règles de l'art.

Notre garantie est limitée à l'échange ou la réparation des seules pièces reconnues défectueuses par nos services techniques à l'exclusion des frais de main d'oeuvre, de déplacement et de transport.

Notre garantie ne couvre pas le remplacement ou la réparation de pièces par suite notamment d'une usure normale, d'une mauvaise utilisation, d'interventions de tiers non qualifiés, d'un défaut ou d'insuffisance de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme et d'une utilisation d'un combustible inapproprié ou de mauvaise qualité. Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc., ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les droits établis par la directive européenne 99/44/CEE, transposée par le décret législatif N° 24 du 2 février 2002 publiée sur le J.O. N° 57 du 8 mars 2002, restent valables.

© Copyright

Toutes les informations techniques contenues dans la présente notice ainsi que les dessins et schémas électriques sont notre propriété et ne peuvent être reproduits sans notre autorisation écrite préalable. Sous réserve de modifications.



CHAPPÉE S. A.
157, Av Charles Floquet - 93158 Le Blanc-Mesnil Cedex
Téléphone : + 33 (0)1 45 91 56 00
www.chappee.com
RCS Bobigny 602 041 675

PART OF BDR THERMEA



7630888-001-01